

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS 2018

Vous pouvez vous inscrire en envoyant le bulletin d'inscription :
(un seul bulletin d'inscription par personne)

ADIL DU VAL-DE-MARNE

PÔLE FORMATION
48, AVENUE PIERRE BROSSOLETTE
94000 CRÉTEIL
Par tél. 0 820 16 94 94
Par fax : 01 48 99 35 02
Par mail : formation@adil94.org

FORMATION

Intitulé du stage : _____

Tarif : _____ €

PARTICIPANT

M. Mme Melle _____

Fonction : _____

Tél. _____ Email : _____

SOCIÉTÉ | ORGANISME

Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

Nom du responsable Formation : _____

Dossier d'inscription suivi par : _____

Tél. _____ Email : _____

FACTURATION *(après service fait)* MODE DE RÈGLEMENT *(à réception de la facture)*

Facture à adresser à : _____

Règlement par chèque Règlement par virement

Règlement effectué par un organisme collecteur :

Nom de l'organisme collecteur : _____

Adresse : _____

Contact : _____ Email : _____

À : _____ Le : _____

Signature et cachet :

Conditions générales et informations pratiques

Inscription

L'inscription d'un participant est validée par la réception du bulletin d'inscription signé et une confirmation vous est adressée par mail.

Le nombre de places pour chaque session étant limité, les participants sont enregistrés dans leur ordre d'arrivée.

Nous vous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible.

Nos prix comprennent la préparation, l'animation de la session, la documentation remise sur place aux stagiaires.

Les ADIL de Paris et du Val-de-Marne se réservent le droit de reporter ou d'annuler une session en cas d'insuffisance d'inscriptions ou lorsqu'un événement exceptionnel empêche la tenue de la session et en informe les participants avant la date prévue.

Convocation

7 à 10 jours avant le début de la session, une convocation vous est adressée.

Convention et facture

Une convention de formation est transmise à réception du bulletin d'inscription qui doit être retournée afin de valider définitivement l'inscription. Une facture et une attestation de présence seront adressées au Responsable de la formation professionnelle du participant.

Tout stage commencé est dû intégralement

Tout désistement, pour être exonéré de frais, doit être formulé par écrit. Toutefois, pour les désistements reçus moins de 5 jours avant la formation, les frais restent dus. En cas d'abandon du participant en cours de formation, les frais d'inscription restent dus.

